

## **ANNEXE AU REGLGEMENT DU CIMETIERE**

Conformément à l'article 5, le Conseil communal a fixé les montants des frais d'enterrement pris en charge par la Commune d'Arconciel pour les personnes dans l'indigence.

### **Pour une inhumation : CHF 3'500.00 TTC**

Ce prix couvre :

- Levée de corps à l'hôpital de Fribourg ou au domicile à Arconciel ou environs proches
- Toilette mortuaire, mise en bière, transport à la chapelle mortuaire et arrangement
- Cercueil simple
- Formalités, établissement des papiers de décès, déclaration l'état civil, permis d'inhumation, y compris 1 acte de décès
- Location du matériel de chapelle
- Organisation et direction du service funèbre, y compris personnel et corbillard
- Croix de cimetière

### **Pour une incinération : CHF 4'000.00 TTC**

Ce prix couvre :

- Levée de corps à l'hôpital de Fribourg ou au domicile à Arconciel ou environs proches
- Toilette mortuaire, mise en bière, transport à la chapelle mortuaire et arrangement
- Cercueil simple et urne simple
- Formalités, établissement des papiers de décès, déclaration à l'état civil, permis d'incinération, y compris l'acte de décès
- Location du matériel de chapelle
- Organisation et direction du service funèbre, y compris personnel et corbillard
- Convoi au Crématoire Saint-Léonard, à Fribourg, pour l'incinération
- Remise des cendres à la famille ou au Jardin du Souvenir

Tous autres frais ne seront pas pris en charge tels que fleurs, annonce mortuaire ou toutes autres prestations non mentionnées dans le descriptif.

MARS 2013